



Doc. 14015
19 avril 2016

Les préoccupations humanitaires concernant les personnes capturées pendant la guerre en Ukraine

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 4, ajouter la phrase suivante:

«L'Assemblée condamne la récente interdiction du Mejlis en tant qu'organisation extrémiste, ce qui est contraire aux normes internationales et prouve la violation systématique des droits des Tatars de Crimée.»

Déposé par:

VLASENKO Sergiy, Ukraine, PPE/DC
ARIEV Volodymyr, Ukraine, PPE/DC
GONCHARENKO Oleksii, Ukraine, CE
KANDELAKI Giorgi, Géorgie, PPE/DC
LOGVYNSKYI Georgii, Ukraine, PPE/DC
LOPUSHANSKYI Andrii, Ukraine, ADLE
SOBOLEV Serhiy, Ukraine, PPE/DC
SOTNYK Olena, Ukraine, ADLE
YEMETS Leonid, Ukraine, PPE/DC

1. 2016 - Deuxième partie de session

